

# PRESS'Envir nnement

N°121 Mardi – 23 juillet 2013

Par G.DODE, H.THOBANS, H.OUSMANE et C.TURREL

www.juristes-environnement.com

## **GOVERNEMENT – BATHO COULE, MARTIN REPREND LA MAIN**

Le mandat de ministre de l'Ecologie de Delphine Batho a pris fin le mardi 2 juillet 2013. Elle a été remerciée par l'Elysée pour avoir critiqué la baisse du budget 2014 accordé à l'Environnement. Elle est remplacée par Philippe Martin, député PS du Gers.

## **MARITIME – OBJECTIF CROISSANCE BLEUE POUR LA STRATEGIE NATIONALE DE LA MER ET DU LITTORAL**



Après six mois de concertation, les Assises réunissant les acteurs du secteur maritime ont présenté le 18 juillet 2013 leurs pistes d'élaboration de la future stratégie nationale de la mer et du littoral que le gouvernement adoptera par décret en 2014. Accompagner les métiers dans la croissance bleue. Tel est l'objectif principal de cette nouvelle stratégie intégrée. Le développement des énergies marines et la valorisation des ressources minérales sont envisagés. Le lancement de nouvelles formations en matière de nautisme, de réparation navale ou de démantèlement pour répondre aux besoins de ces filières figurent parmi les recommandations. S'agissant de la

réforme de la pêche (PCP), l'objectif est de parvenir à gestion durable des ressources halieutiques, a-t-il été rappelé par les acteurs. Une évaluation de la pêche de plaisance est ainsi proposée, de même que le traitement des eaux usées à bord de ces navires. La préservation de la qualité des eaux et des milieux littoraux pour garantir leur bon état écologique est également posée. Enfin, concernant la sécurité maritime, les Assises recommandent la création d'un système d'indemnisation pour les pollutions majeures hors hydrocarbures et par les matières dangereuses, en cas de perte massive de conteneurs. Elles soutiennent la reconnaissance de la notion de préjudice écologique et ont établi des programmes d'actions pour la réduction des déchets en mer, tels que les hydrocarbures.

## **ENERGIE – INEDIT : TEST DE CAPTAGE DE CO2 A LA CENTRALE DU HAVRE**



EDF teste un système de captage de fumée sur l'une des chaudières de la centrale au charbon

du Havre afin de réduire l'impact environnemental des centrales alimentées par des énergies fossiles. Le dispositif devrait capturer environ une tonne de gaz carbonique par heure de fonctionnement, soit environ 5.000 tonnes par an. La technologie consiste à laver les fumées avec une solution à base d'amines qui constitue la base du réactif permettant d'extraire le CO2 des fumées. Il s'agit d'une première en France. Le démonstrateur de recherches est testé pendant un an ; Période après laquelle EDF décidera des orientations à prendre. Le projet a nécessité un investissement de 22 millions d'euros et est né de la collaboration entre EDF, Alstom et financé à 25% par l'ADEME. Pour le moment, le CO2 capturé sera relâché dans l'atmosphère, étant donné que l'objet du projet est de tester et non pas de stocker le CO2. Cependant, ces tests constituent une étape importante dans la recherche de solutions appliquées au captage du CO2. Le captage et le stockage de CO2 constituent des pistes privilégiées dans la réduction immédiate des émissions de polluants fossiles.

## **BIODIVERSITE – VOL(E) PAPILLON ! VOL(E) !**



L'Agence européenne de l'Environnement (AEE) a publié, le 23 juillet 2013, une étude qui porte sur l'évolution de dix-sept espèces de papillon de prairie entre 1990 et 2011. L'étude rend un résultat catastrophique pour les papillons de prairie, dont la moitié a disparu en seulement 20 ans en Europe. Ce constat est représentatif du déclin de la "plupart des autres insectes", comme le souligne le directeur exécutif

de l'AEE, Hans Bruyninckx. Quelles conséquences auraient la disparition de si petits êtres me direz-vous ? La perte d'espèces entières d'insecte porterait une atteinte non négligeable à la pollinisation à laquelle ils participent activement ; pollinisation essentielle aux écosystèmes naturels et à l'agriculture. La première cause à l'origine de ce phénomène est l'agriculture intensive par la stérilisation des cultures à la biodiversité, l'utilisation des pesticides, mais aussi l'abandon de terres dans des régions montagneuses qui se transforment en broussailles et en bois faisant reculer les prairies. Le rapport de l'AEE souligne l'importance de mettre en œuvre un nouveau système de financement, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), en faveur de l'optimisation de la gestion des prairies.

## **SANTE – PESTICIDES DANS L'AIR EN ZONE VITICOLE**

Des prélèvements effectués dans la commune de Juillac-le-Coq, ainsi qu'à Poitiers, montrent une prédominance de l'impact des traitements viticoles sur la présence des pesticides dans l'air. La vigne est la culture la plus consommatrice de pesticides, notamment par l'utilisation des herbicides contre les mauvaises herbes, l'utilisation des fongicides contre les champignons parasites ou encore l'utilisation des insecticides. Des études ont déjà été réalisées en 2006 et 2012. Neuf catégories des pesticides détectés en 2006 ont disparu. Cependant, six molécules interdites ont été détectées en 2012 dont trois herbicides, deux fongicides et un insecticide. Parmi eux, le lindane, présent à des concentrations non négligeables, alors que son utilisation a été interdite depuis 1998. Les études montrent la présence de fongicides, comme le Folpel, utilisé pour prévenir une maladie du vignoble. Notons que la lutte contre cette maladie a été rendu obligatoire par arrêté préfectoral dans l'ensemble des communes contaminées. Ces observations interviennent dans un contexte de reconnaissance de la participation des pesticides dans les maladies professionnelles. Sur ce point, "plusieurs jurisprudences récentes ont montré l'implication des pesticides dans les troubles neurologiques comme la maladie de Parkinson et les maladies dégénératives comme Alzheimer". En effet, une étude réalisée en 2011 par une équipe du CHU de Poitiers avait montré une surmortalité de la population habitant dans les vignobles de 29 % pour la maladie de Parkinson et de 19 % pour les lymphomes.



## JURISPRUDENCE

### Conseil d'Etat, 17 juillet 2013, n°353589 : Invalidation de la soumission des forages de recherche d'hydrocarbure au régime de la déclaration

L'association France Nature Environnement (FNE) a saisi le Premier ministre d'une demande pour l'abrogation des articles 4, 8 et 18 du décret du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains. Ces articles concernent les travaux de recherche de mines d'hydrocarbures soumis au simple régime de déclaration. Plus clairement, il concerne les forages offshore en eau profonde ainsi que les forages dans la roche mère à 3.000 mètres de profondeur en vue de l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non conventionnels. FNE demande l'annulation de la décision implicite de rejet du Premier ministre pour excès de pouvoir. En réponse à l'association, le Conseil d'Etat invalide, dans sa décision du 17 juillet 2013, le décret du 2 juin 2006 enjoignant au Premier ministre d'abroger ou de modifier le 1° de l'article 4 du décret susvisé dans un délai de six mois à compter de la notification de cette décision. L'article 4 précise que sont soumis à déclaration, telle que prévue à l'article 83 du code minier, « l'ouverture de travaux de recherches de mines lorsque ces travaux n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions du 2° de l'article 3 [...] ». Sachant que le 2° de l'article 3 soumet à l'autorisation prévue par le code minier « l'ouverture de travaux de recherches de mines autres que les hydrocarbures liquides ou gazeux, lorsqu'il est prévu que les travaux provoquent un terrassement total d'un volume supérieur à 200.000 mètres cubes ou entraînent la dissolution de certaines couches du sous-sol, ou doivent être effectués, [...], sur des terrains humides ou des marais ». Plus clairement, tous les travaux de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont soumis à déclaration au vu des dispositions du décret du 2 juin 2006. Le Conseil d'Etat considère que la recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux est "susceptible de présenter des dangers et inconvénients graves pour l'environnement". Ce dernier point vient donc justifier la décision du Conseil d'Etat d'enjoindre le Premier ministre de soumettre au régime de l'autorisation les travaux de recherches et d'exploitation.



## INNOVATION – L'AMERIQUE, ELLE EST A MOI ET JE L'AURAI !



L'avion "Solaire Solar Impulse" a achevé sa traversée de l'Amérique en plusieurs étapes le 7 juillet 2013 après deux mois de voyage. L'avion était parti de San Francisco, à l'Ouest des Etats-Unis, le 3 mai 2013, pour arriver à New York, à l'Est des Etats Unis, le 7 juillet. Cet avion révolutionnaire est capable de voler jour et nuit sans carburant, en utilisant seulement l'énergie solaire. Il avait effectué son premier vol pour la première fois en 2010. Sa structure en fibre de carbone lui permet d'atteindre un poids de seulement 1.600 kg pour une envergure d'environ 63 m. Cet avion est constitué d'environ 12.000 cellules solaires qui

permettent de charger sa batterie au lithium de 400 kg. Cette batterie alimente par la suite quatre moteurs électriques qui lui permettent d'atteindre une vitesse moyenne de 70 km/h. Deux pilotes suisses, Bertrand Piccard et André Borschberg, sont à l'origine de ce projet plein d'avenir. Un nouveau prototype est, par ailleurs, en cours d'élaboration. Celui-ci aura un cockpit plus grand permettant au pilote de s'allonger complètement pour des étapes de plusieurs jours et il présentera également une étanchéité plus importante au niveau des circuits électriques pour pouvoir voler sous la pluie. Ce nouveau prototype sera utilisé pour un projet de plus grande envergure : le tour du monde en 2015.



## AGRICULTURE – DES LAITUES A FUKUSHIMA



A une centaine de kilomètres seulement de la centrale nucléaire de Fukushima qui, le 11 mars 2011 avait explosé suite à un important séisme, des cultures de laitues vont voir le jour. Ce projet, présenté par le groupe électronique Fujitsu, viserait à soutenir l'économie locale de la région qui, à la suite de l'accident, a vu ses ventes de produits agricoles chuter. Le projet a été agréé par l'Agence de la reconstruction et le ministère de l'Economie et de l'Industrie. Les laitues, qui seront implantées dans la salle

blanche d'une ancienne usine de semi-conducteurs, pousseront en culture hydroponique, c'est-à-dire dans un lieu où les poussières de l'atmosphère sont filtrées. La société Fujitsu compte apporter son savoir-faire en matière de contrôle des conditions en salle blanche pour la fabrication de semi-conducteurs dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour la culture des laitues. Elles devraient avoir la particularité de présenter un niveau faible en potassium, les rendant ainsi intéressantes pour les personnes ayant des troubles rénaux chroniques. Les salades seront plantées en octobre 2013 afin de les mettre sur le marché en janvier 2014. La surface de culture, dans un premier temps, commencera à environ 2.000 mètres carrés, et devrait par la suite, si tout fonctionne correctement, être triplée.



## PATRIMOINE – LA RESTAURATION DU MONT SAINT MICHEL CONTINUE GRACE A L'UNION EUROPEENNE



Dix millions d'euros. C'est l'aide annoncée par la Commission européenne le 22 juillet 2013 pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel en France. Cette aide financière est issue du Fonds européen de développement régional (Feder) afin de contribuer à la deuxième phase de restauration du site : aménagements hydrauliques, destruction du parking au pied de Mont, nouveau pont-passerelle intégré au paysage

sont au programme. Objectif : renforcer l'activité touristique du site, classé patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979, tout en préservant les écosystèmes.



## DECHETS – FILIERE RECYCLAGE PAPIERS - MAUVAISE PRESSE POUR LES JOURNAUX ?



Six organisations syndicales de la presse ont signé mercredi 17 juillet 2013 une convention d'engagement volontaire avec Ecofolio, éco-organisme en charge de la gestion des déchets de papier. Cet accord vise à diffuser des publicités pour l'éco-organisme à titre gracieux afin de sensibiliser le public au recyclage des papiers. En contrepartie, la presse bénéficie d'une

exonération de l'éco-contribution à reverser à l'éco-organisme dans le cadre de responsabilité élargie des producteurs (REP). Un avantage qui existe depuis 2008 et qui représenterait environ 800.000 tonnes de papiers par an non assujetties à cette taxe environnementale.